

Procès-verbal
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 06 octobre 2023

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Séance du : 06.10.2023

Convocation du : 27.09.2023

Affichage du : 29.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre, à 18 h 30, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, Maire

Présents : Claude SOMAGLINO, Marie-Claude ROGEZ, Roger GLEIZE, Anne-Marie CORRAND, Claude CALOÏ, Philippe BOURSAUX, Magali CAMPANA, Christian TORTEL, Sylvie BOREL.

Absents excusés : Denise ROUSSET (Pouvoir à Marie ROGEZ), Estelle LIELY (Pouvoir à Claude CALOÏ), Marie-Pierre MONIER (Pouvoir à Claude SOMAGLINO), Olivier ROQUE D'ORBCASTEL (Pouvoir à Sylvie BOREL)

Absents : Stéphanie CORNUD, Jean MOUTON

Secrétaire de séance : Magali CAMPANA

Le PV du conseil municipal du 26/09/23 n'est pas soumis à approbation car il n'est pas prêt.

1. Validation Avant-projet Définitif: étude d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics- centre village

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude d'aménagement d'espaces publics et équipements publics pour le centre du village a été engagée par le cabinet AGRAF.

M. le Maire présente le dossier d'avant-projet fait par le cabinet. Il propose à l'assemblée de valider l'avant-projet, et de valider le montant estimatif des travaux.

Après en avoir délibéré, à 11 voix POUR et 2 voix CONTRE (S. BOREL, O. ROQUE D'ORBCASTEL), le conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet fait par le cabinet AGRAF,
- VALIDE le montant estimatif des travaux,
- AUTORISE Le Maire à poursuivre le projet.

Sylvie BOREL explique que ce projet est trop couteux pour la commune pour une question esthétique.

2. Projet d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics – centre village: validation du plan de financement et demandes de subventions

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics – centre village

M. le Maire propose de solliciter un financement auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES

		HT	TVA	TTC
CEREG	PLACES	450 000,00 €	90 000,00 €	540 000,00 €
CEREG	RESEAUX	315 000,00 €	63 000,00 €	378 000,00 €
	Total	765 000,00 €	153 000,00 €	918 000,00 €

RECETTES

DEPARTEMENT	45%	450 000,00 €	202 000,00 €
Département / Pluvial	35%	101 674,00 €	35 585,90 €
REGION	40%	250 000,00 €	100 000,00 €
DETR	20%	450 000,00 €	90 000,00 €
EAURMC/ Eaux usées	80%	101 244,00 €	80 995,20 €
Total subventions			509 081,10 €
FCTVA	16,40%	918 000,00 €	150 588,72 €
			659 669,82 €

PART COMMUNALE

258 330,18 €

Après en avoir délibéré, à 11 voix POUR et 2 voix CONTRE (S. BOREL, O. ROQUE D'ORBCASTEL) le Conseil Municipal:

- Adopte le programme de l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat, du Département, de la Région et de l'Agence de l'eau
- Mandate M. le maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Sylvie Borel explique que ce projet est trop coûteux pour la commune.

Marie-Claude Rogez demande qu'il soit noté sur le compte rendu, afin d'éviter toute confusion, qu'il ne sera pas dépensé 918 000 € puisque des subventions prennent le relais. Le cout est de 258 330€. De plus, il n'est pas question que d'esthétisme mais aussi de mise aux normes et d'accessibilité et également de renforcer l'attractivité du village.

3. Validation du nouveau règlement du cimetière communal

Il est porté au vote le nouveau règlement qui ne sera pas mis à l'affichage vu sa taille mais exposé sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le règlement du cimetière communal. En effet celui-ci n'a pas été revu depuis 1976.

Monsieur le maire donne lecture du projet de règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE le nouveau règlement du cimetière communal

4. Convention d'engagement intervention du truck SOLIHA

Il est prévu le 10/11 prochain l'intervention du Truck SOLIHA afin de présenter aux Vinsobrais les différentes solutions d'aménagement de l'habitat afin de maintenir les personnes âgées à leur domicile le plus longtemps possible.

Il est probable que cette animation initialement prévue à la salle polyvalente soit déplacée à la salle de la fontaine pour cause de travaux. (voir avec le pizzaiolo son heure d'arrivée).

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que SOLIHA Drôme a proposé l'installation de son truck SOLIHA sur la commune de Vinsobres.

Il s'agit d'un outil itinérant aménagé, destiné à montrer aux publics seniors, aux personnes en situation de handicap, mais également aux aidants familiaux, l'ensemble des adaptations techniques qu'il est possible de faire dans son logement pour y vivre plus longtemps et plus confortablement.

L'intervention du truck SOLIHA aura lieu le 10 novembre sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la convention d'engagement d'intervention du truck SOLIHA
- AUTORISE le maire à signer la dite convention

5. Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2151 / OPFI	Réseaux de voirie	100 000,00	
041 / 202 / OPFI	Frais réalisat° documents urbanisme	100 000,00	

		Total	200 000,00
			0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2313 / OPFI / 003	Constructions	200 000,00	
		Total	200 000,00
			0,00

Communication du maire :

Questions diverses :

- Roger Gleize informe que les travaux de voirie sont bientôt terminés.
- Drôme Aménagement Habitat démarre les travaux d'isolation des anciens gîtes le 18/10, des problèmes de stationnement sont à prévoir.
- C. Tortel revient sur l'adressage et informe qu'un devis a été réactualisé à 4153€, il reste 542 adresses à valider sur le centre bourg soit 4 mois de travail environ.

La séance est levée à 19H10.

Le Maire, Claude SOMAGLINO

La secrétaire de séance, Magali CAMPANA

